
Leucose Bovine Enzootique (LBE)

1. Généralités sur la maladie

- La leucose bovine est une maladie causée par un **virus** (LBV) de la famille des *Retroviridae*. Elle est **spécifique des bovins**, et ne présente donc strictement **aucun danger pour l'homme** ou pour les autres espèces.
- Elle a été récemment reclassée en **danger sanitaire de deuxième catégorie** au niveau national suite à un avis de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), considérant que son impact économique était essentiellement lié aux exigences de statuts pour les échanges intra-communautaires ou pour les exportations vers les pays tiers.
- Bien que l'infection par le virus (contamination) soit courante, **le développement de la maladie est assez rare**. Lorsqu'elle se développe, celle-ci peut se présenter sous deux formes :
 - La **forme sub-clinique** ou **lymphocytose persistante** : elle n'affecte généralement que des animaux âgés de plus de 18 mois et est quasiment invisible. Elle correspond à une simple multiplication du virus dans les cellules immunitaires (lymphocytes) du bovin, entraînant à terme une baisse de l'immunité.
 - La **forme clinique** ou **tumorale** : beaucoup plus rare, elle se rencontrera surtout sur des bovins âgés de 5 à 8 ans. L'évolution de la maladie est très lente et commence par des signes très discrets (amaigrissement progressif, pâleur, faiblesse), associés à une hypertrophie des ganglions. Après plusieurs mois, voire des années d'évolution, le stade ultime de la maladie peut être atteint, et est assimilable à un cancer généralisé (lymphosarcome).
- Le virus ne résistant que très peu de temps dans le milieu extérieur (quelques heures), cette maladie s'avère faiblement contagieuse. La transmission du virus se fait essentiellement via le sang, le lait ou le colostrum (NB : une transmission directe de la mère à son veau est possible *in utero*). Il est donc possible de minimiser la propagation au sein du troupeau, en appliquant des mesures simples de précautions :
 - Colostrum/Lait : les techniques de pasteurisation et de **congélation du colostrum ou du lait** neutralisent complètement le virus.
 - Sang : utilisation de **matériel à usage unique** (aiguilles, seringues, gants de fouille, ...), à défaut, **désinfecter le matériel non jetable** entre deux utilisations (écorneuse, seringue drogueuse, couteau de parage, matériel de chirurgie, ...). Renforcer **la lutte contre les insectes piqueurs** (mouches-bœufs surtout) qui peuvent transmettre mécaniquement le virus d'un animal à un autre par portage.

2. Situation à la Réunion

- Entre 2002 et 2006, les dépistages systématiques ont mis en évidence des taux de prévalence très importants du cheptel réunionnais (> 70% au niveau du cheptel laitier).
- Considérant le faible impact clinique de la maladie, le fait qu'aucune exportation n'était envisagée et surtout le coût que représenterait un plan d'éradication pour les filières (abattage de plus de la moitié du cheptel), La Réunion a sollicité en 2007 auprès de la Direction Générale de l'Alimentation une dérogation aux mesures de prophylaxie applicables en métropole vis-à-vis de la Leucose bovine.
- Comme partout dans le monde, la forme clinique de la maladie reste rare à La Réunion (sur les 18000 bovins adultes recensés, le taux de cas suspectés est inférieur à 1/1000). La maladie n'évoluant que très lentement, les animaux suspects sont généralement simplement réformés.
- La forme sub-clinique étant peu marquée, son impact réel sur la production locale est difficile à quantifier précisément mais est en tout état de cause faible. Son impact indirect (lié à une baisse de l'immunité) peut être limité en respectant une conduite d'élevage adaptée : éviter les stress alimentaires, rester rigoureux quant à l'hygiène des bâtiments et des pratiques (bio-sécurité), entretenir des apports réguliers en vitamines et minéraux.

Le GDS Réunion est au service des éleveurs pour réaliser un audit sanitaire de leur exploitation, trouver ensemble des axes de progrès et définir les actions zootechniques et prophylactiques qui permettent de maîtriser l'impact de la leucose sub-clinique.

Fiche validée par la DAAF

_____ **L'équipe du GDS Réunion à votre écoute, à votre service !** _____